

**Commune de Barby**

Département de la Savoie

# PLAN LOCAL URBANISME

## élaboration

**5.4**

**Dépassement des règles du PLU  
et performances énergétiques**



Document approuvé par délibération du conseil municipal du :

**18 mars 2013**

## **A titre d'information :**

Par délibération en date du 10 Octobre 2011, le Conseil Municipal a décidé d'instituer un principe de dépassement des règles relatives à la densité d'occupation des sols résultant du POS, pour les constructions satisfaisant à des critères de performance énergétique élevée ou alimentée à partir d'équipements performants de production d'énergies renouvelables, dans les zones urbaines (U) et à urbaniser (équivalent INA).

Compte tenu de l'entrée en vigueur de la RT2012 et de la suppression des COS dans le projet de PLU, ce dispositif de dépassement ne s'applique plus.

La commune conserve un principe d'aide financière pour inciter à la mise en place d'équipements d'énergies renouvelables (solaire thermique et chaudière automatique au bois).